

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Publication du rapport annuel 2010-2011 du CCSF

Emmanuel Constans, président du Comité consultatif du secteur financier (CCSF), a rendu public le rapport annuel 2010-2011 du CCSF.

Ce sixième rapport annuel du Comité consultatif du secteur financier traite d'abord de l'entrée en vigueur de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 2011 portant réforme du crédit à la consommation. A cet égard, le CCSF a rendu différents avis portant sur la réforme du FICP, les relations entre le client surendetté et son établissement de crédit, ainsi que sur un projet d'évolution du régime de l'usure redéfinissant les montants qui délimitent les catégories de prêt servant de base au régime de l'usure.

À la suite de l'adoption le 21 septembre 2010 de différentes mesures en matière de tarification bancaire sur la base du rapport Pauget-Constans, le CCSF a méthodiquement veillé à leur mise en œuvre au cours de l'exercice 2010-2011. Aujourd'hui, l'extrait standard des 10 tarifs figure en tête de toutes les plaquettes bancaires sur Internet et sur les publications papier, et les grilles tarifaires suivent désormais un sommaire type identique dans tous les établissements afin de permettre une comparaison plus facile. Les relevés mensuels de compte mentionnent désormais le total des frais bancaires et le montant de l'autorisation de découvert. Les gammes de moyens de paiement alternatifs au chèque (GPA) ont été enrichies et les frais d'incident ont été réduits substantiellement pour les clientèles fragiles.

De plus, la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010 ayant confié au CCSF une mission nouvelle de suivi de l'évolution des pratiques tarifaires des banques, le Comité a constitué en son sein un observatoire des tarifs bancaires qui a remis son premier rapport le 21 novembre 2011.

Le CCSF a piloté et publié en 2011 la première étude approfondie sur l'utilisation du chèque en France, réalisée par Edgar, Dunn & Company. Ce rapport est un premier élément du travail de réflexion mené par le CCSF en matière d'évolution des moyens de paiement dans le cadre du projet européen SEPA et dans un contexte d'accélération des innovations technologiques.

En matière de mobilité bancaire, le CCSF a dressé un nouveau bilan de la mise en œuvre de l'avis du 26 mai 2008 relatif au service d'aide à la mobilité bancaire que les établissements de crédit s'étaient engagés à mettre en pratique. Il a constaté que ce service avait bien été créé dans toutes les banques mais que son application effective n'était pas encore totalement généralisée en raison notamment d'un certain manque d'information sur ce service tant des clients des banques que des personnels des établissements en contact avec la clientèle.

Le rapport du CCSF présente la réforme de l'assurance emprunteur, qui avait été largement discutée au Comité en 2008 et 2009. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010, le candidat au prêt a la possibilité de souscrire l'assurance emprunteur de son choix, dès lors qu'elle présente des garanties équivalentes à celles du contrat de groupe de l'établissement de crédit. Par ailleurs, le rapport présente les améliorations apportées par la convention AERAS renouvelée au 1<sup>er</sup> février 2011, particulièrement en matière de garanties invalidité.

.../...

Le CCSF s'est employé à œuvrer en faveur d'une concurrence accrue sur le marché de l'assurance dommage. A la suite du rapport Mayaux sur l'application de la loi Chatel relative à la tacite reconduction des contrats d'assurance souscrits par des particuliers, le CCSF a mis au point deux dépliants pédagogiques portant sur les bonnes questions à se poser avant de souscrire un contrat d'assurance (ou de changer d'assureur). Un texte commun à l'ensemble des assureurs a été mis au point qui figurera sur tous les avis d'échéance afin de clarifier l'information de l'assuré sur la possibilité qu'il a, dans un délai de 20 jours au moins, de ne pas reconduire son contrat d'assurance. Enfin, des travaux destinés à améliorer la qualité des comparateurs d'assurance et la transparence à l'égard des consommateurs ont été entamés.

Le CCSF a poursuivi ses réflexions sur l'information précontractuelle et contractuelle des épargnants, assurés et investisseurs. Des réformes ont vu le jour en 2010 et 2011 dans le domaine de la gestion collective, d'autres sont en préparation au niveau européen et la simplification de l'information destinée aux consommateurs demeure toujours un sujet d'actualité dans le domaine des produits et services financiers.

Enfin, le CCSF, à la demande du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, s'est impliqué en 2011 dans la préparation du « G20 consommateurs » qui a abouti à l'adoption par les Chefs d'État et de Gouvernement du G20 un ensemble de principes de haut niveau de protection des consommateurs de services financiers, lors du sommet de Cannes des 3 et 4 novembre 2011. Sur la base d'un dialogue avec notamment une grande association internationale de consommateurs (Consumers International) et l'organisation européenne BEUC, le CCSF a contribué à définir la position française au sein de l'OCDE sur ces principes de haut niveau.

---

**Contact : Madame Daphné Salon-Michel, secrétaire générale du CCSF : 01 42 92 36 92**